

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	17/03/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	31/03/2022

OBJET :**Vente de l'ancienne cuisine centrale - Mise à jour****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Claude BOUTRON, M. Gil SILVESTRI procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Cédryc AUGUSTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Suivant délibération en séance du 20 Avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé la cession du tènement immobilier dont la Commune est propriétaire, sis au 3, Rue des Performances et cadastré Section AT Numéro 364 consistant en l'ancienne cuisine centrale de la Commune, après achèvement de la construction du nouveau bâtiment devant accueillir l'activité communale.

A ce jour, l'activité municipale jadis présente dans ce bâtiment a aujourd'hui été totalement transférée dans le nouveau bâtiment construit à cet effet par la Commune et sis Route de la Justice, dont l'assiette cadastrale est constituée par la parcelle AW 389.

Le bâtiment communal sis 3, Rue des Performances (cadastré Section AT Numéro 364) n'est désormais, de fait, plus affecté à aucun service public, ni à l'usage direct du public, de sorte qu'il est en état d'être désaffecté et déclassé, et donc de basculer dans le domaine privé de la Commune.

En outre, à la date de la délibération ayant approuvé le principe de la cession, l'acquéreur se trouvait être la Société À Responsabilité Limitée dénommée "SARL JACOB TOURISME". Il convient de noter que, depuis lors, la Société par Actions Simplifiée "AUTOCARS JACOB" s'est substituée à la SARL JACOB TOURISME.

En outre, pour des raisons d'organisation juridique de leurs immobilisations, les représentants de ladite SAS, ont informé de leur volonté de créer une Société Civile ayant pour objet l'acquisition du foncier cédé par la Commune. Cette nouvelle Société créée à cet effet, aura le nom de "SCI DES PERFORMANCES II" est en cours de formation.

Il est ici précisé que les autres modalités de la cession sont restées sans modification, notamment le prix de cession d'un montant de deux cent soixante six mille euros (266.000,00 eur).

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies le 15 Mars 2022 :

Article 1 : de constater et décider de la désaffectation du bâtiment communal sis 3, Rue des Performances et cadastré Section AT Numéro 364 ;

Article 2 : de prononcer en conséquence, le déclassement dudit immeuble ;

Article 3 : de confirmer la cession dudit immeuble au profit de la Société par Civile Immobilière "SCI DES PERFORMANCES II" en cours de formation, au prix de 266.000,00€ conformément à la délibération du 20/04/2018 ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à cette opération dont l'acte authentique de vente.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Le Conseiller Municipal Délégué

Alain BLANC

Transmis en Préfecture le : - 6 AVR. 2022

Affiché ou publié le :

- 6 AVR. 2022

